

Nos réf. : IS/BA n° 2017 - A82

Décision portant délégation de signature



Le Président de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2),

Vu l'article 712-2 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université,

Arrête :

Article 1 : Le Président de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2) autorise les fonctionnaires dont les noms suivent à signer les documents destinés à prendre en charge la paye des personnels enseignants et BIATS de l'Université Panthéon-Assas.

NOM	Prénom	Grade	Fonction	Signature
Mme Bontemps-Bertin	Françoise	Administrateur AENESR	Directeur des ressources humaines	
M. Leclercq	Christophe	Ingénieur d'études 2 ^{ème} classe	Adjoint du directeur des ressources humaines	

Article 2 : Cette délégation vaut dans l'ordre du tableau en l'absence de la délégation de niveau supérieur. Elle prend effet à compter du 7 juillet 2017.
Elle annule et remplace tous les actes et documents précédents ayant le même objet.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université Panthéon-Assas et dans les locaux du centre Panthéon.

Fait à Paris, le 7 juillet 2017


Guillaume Leyte